



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 21/07/2009

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 20 juillet 2009
D - 20090420

Aujourd'hui Lundi 20 juillet Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI (*absent de 17 h20 à 20 h*), M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Melle JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-François BERTHOU, M. Nicolas BRUGERE,
Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Equipements sportifs modification des tarifs d'utilisation. Avis. Autorisation.

Mme Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, les tarifs d'utilisation des équipements sportifs municipaux sont soumis à votre approbation.

Pour la saison 2009/2010, nous soumettons donc à votre agrément l'application des dispositions ci-après concernant les équipements gérés directement par la Ville de Bordeaux.

STADES ET SALLES DE SPORTS

I - Manifestations à entrées payantes

1°/ Lorsqu'elles sont organisées par les Associations et Clubs Bordelais, la location est constituée par un prélèvement égal à 2% de la recette déduction faite des taxes.

2°/ Lorsqu'elles sont organisées par d'autres instances (Associations ou Clubs non Bordelais, Fédérations, Liges et Comités) ; la location est constituée par un prélèvement égal à 4% de la recette, déduction faite des taxes.

Cette tarification s'applique à toutes les manifestations à caractère international.

3°/ Lorsqu'il s'agit de stages, la redevance fixée actuellement à 306 euros par journée est portée à 312 euros.

II – Location de matériel

	Tarif Actuel	Nouveau tarif
Ring de boxe	179 €	183 €

PISCINES

Je vous propose le maintien des tarifs pour les piscines, au vu du contexte économique actuel, sous réserve des adaptations suivantes :

I – Tarifs aux individuels

Je vous propose la création de nouveaux tarifs afin de répondre à la politique sportive municipale :

Un tarif famille* pour favoriser la pratique familiale et l'accessibilité aux familles nombreuses notamment.

* La famille est une entité d'au moins 3 personnes soit

2 parents + 1 enfant OU	=	3 Euros + 1 Euro par personne supplémentaire
1 parent + 2 enfants		

L'application du tarif réduit pour les + de 60 ans afin de favoriser la pratique des seniors

Un tarif symbolique (1 Euro) pour le personnel municipal pour encourager la pratique des agents et répondre à une forte demande

Un tarif symbolique pour l'Ecole Municipale de Natation (EMN) à vocation de « passerelle avec les clubs » (10 Euros le trimestre) alors que la gratuité s'appliquera à l'EMN répondant davantage à notre mission de service public, c'est-à-dire visant à effectuer un cycle complémentaire aux cycles de natation scolaire, pour les non nageurs.

Les tarifs des leçons et des activités fonctionneront soit à l'unité (sous réserve de places disponibles) soit au trimestre pour une meilleure gestion des créneaux et de leur remplissage.

Un tarif mini-stage pour proposer un nouveau service pendant les vacances.

A noter également les tarifs des leçons et des activités fonctionneront soit à l'unité (sous réserve de places disponibles) soit au trimestre pour une meilleure gestion des créneaux et de leur remplissage.

Le tarif 3/6 ans et aquagym fusionne et est arrondi pour une simplification et une meilleure lisibilité.

	Entrées	
	Résidents Bordeaux	Hors Résidents bordelais
PLEIN TARIF Entrée unique	4, 20 €	3 €
Abonnement 10 entrées, (Public et séances d'aquagym organisées par les Clubs, Comités d'Entreprise)	31 €	20 €
TARIF REDUIT * Entrée unique	3, 10 €	1, 80 €
Abonnement 10 entrées (Public et séances de 3/6 ans organisées par les Clubs)	22 €	15 €
* Jeunes jusqu'à 25 ans et personnes âgées de + de 60 ans / Etudiants sur présentation de la Carte Etudiant / Handicapés sur présentation de la carte d'invalidité / Rmistes, chômeurs sur présentation de justificatifs		
TARIF FAMILLE 3 membres de la même famille	6 €	3 €
par personne supplémentaire	2 €	1€
Personnel Municipal	1 €	

	Leçons et activités	
	Résidents Bordeaux	Hors Résidents bordelais
LEÇONS DE NATATION Leçon unique	9, 50 €	6, 50 €
Abonnement trimestre	80 €	56, 50 €
Mini-stage	45 €	30 €
ACTIVITES AQUAGYM et 3/6 ANS Séance unique	11€	7, 50 €
Abonnement trimestre	100 €	70 €
Ecole Municipale de natation - Cycle d'apprentissage complémentaire au cycle scolaire - inscription individuelle - le trimestre	gratuité 10 €	

II – Utilisation par les scolaires

1°/ Gratuité pour l'ensemble des établissements bordelais d'enseignement public et privé sous contrat d'association.

2°/ Autres établissements (IMP, ITEP, écoles, collèges et lycées situés hors Bordeaux...) : tarif par élève

Actuel et Nouveau tarif : 1, 30€

III – Stages, examens et entraînements

1°/ Stages sportifs organisés par les Comités

Propositions tarifs (ligne d'eau à l'heure)	
	Tarifs (Actuels et Nouveaux)
Bassin de 50 m	16 €
Bassin de 25 m	9 €
Bassin ludique et/ou d'apprentissage	40 € (20 € la moitié)

2°/ Stages, entraînements et examens organisés par les Associations ou Clubs non Bordelais, FNMNS, FMNS, DFCI, Services Incendie et Sécurité, de police et de l'armée hors CUB,

ainsi que les stages et examens des Services Incendie et Sécurité, de police et de l'armée de la CUB :

Paiement du droit d'entrée pour les participants et application du tarif forfaitaire suivant :

Propositions tarifs (ligne d'eau à l'heure)	
	Tarifs (Actuels et Nouveaux)
Bassin de 50 m	23 €
Bassin de 25 m	12 €
Bassin ludique et/ou d'apprentissage	60 € (30 € la moitié)

3°/ Stages et examens organisés par des Associations ou Clubs Bordelais (affiliés à une fédération délégataire) : gratuité

4°/ Entraînements des Clubs Bordelais Bordelais (affiliés à une fédération délégataire) et des services incendie et sécurité, de police et de l'armée de la CUB:

Entrée gratuite sauf :

pour la plongée sous-marine (application du tarif spécifique par plongeur).

Actuel et Nouveau tarif : 1,30 €

pour les cours d'aquagym (application du tarif individuel résidant bordelais sur la base de l'abonnement): 2 €

pour les cours de 3/6 ans (application du tarif individuel résidant bordelais sur la base de l'abonnement): 1, 50 €

IV – Compétitions sportives

1°/ Lorsqu'elles sont organisées par les Clubs Bordelais (affiliés à une fédération délégataire) , l'USEP, l'UNSS, l'UGSEL :

gratuité lors des manifestations sans entrée payante et, dans le cas contraire, la location fixée à 2% de la recette spectateurs, déduction faite des taxes.

2°/ Lorsqu'elles sont organisées par d'autres instances (Fédération, Ligues, Comités, Associations et Clubs non Bordelais...) : location suivant tarifs ci-dessous.

Bassin de 50 M	
	Tarifs (Actuels et Nouveaux)
Par demi-journée	
Sans chrono électronique	117 €
Avec chrono électronique	219 €

Bassin de 25 M	
Par demi-journée	Tarifs (Actuels et Nouveaux)
Sans chrono électronique	68 €
Avec chrono électronique	179 €

En cas d'entrées payantes, ce tarif sera augmenté d'un prélèvement de 4% sur la recette spectateurs, déduction faite des taxes.

Je vous demande donc Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver les différentes dispositions tarifaires ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à les appliquer à partir du 1er septembre 2009.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 20 juillet 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Arielle PIAZZA
Adjoint au Maire